



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: meilleure pratique

Pays: France

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Paquet global pour dispenser une formation à grande échelle sur les nouveaux instruments juridiques
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Chaque fois qu'elles sont confrontées à des changements législatifs majeurs ou à l'introduction d'un nouvel outil juridique important dans un domaine du droit, les institutions de formation doivent immédiatement cibler un grand nombre de magistrats et leur dispenser une formation adéquate dans ces matières.</p> <p>Cette formation doit obéir à une procédure de planification minutieuse, refléter une stratégie de formation complète, être exécutée autant que possible dans des conditions uniformes et être aussi rentable que possible compte tenu de sa portée.</p> <p>En France, pour répondre à ce besoin de formation, plusieurs activités de formation continue ont été organisées à Paris et dans les neuf cours d'appel (dans l'ensemble du pays) auprès desquelles l'ENM dispose de coordonnateurs de formation régionale. Le programme a été complété par l'élaboration d'un cours d'apprentissage en ligne sur la réforme judiciaire disponible sur l'intranet de l'ENM et accessible à tous les magistrats et greffiers de France au moment de l'adoption de la réforme. Il incluait en outre l'élaboration de documents diffusés sous format papier et sur CD-ROM.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	École nationale de la magistrature (ENM) 8, Rue de Chanoinesse 75004 Paris France Téléphone: + 33 1 44 41 88 20

	<p>Fax: + 33 1 44 41 88 21 Courriel: enm-info-di@justice.fr Site internet: http://www.enm-justice.fr</p>
<i>Autres commentaires</i>	<p>L'exemple susmentionné est une EXCELLENTE PRATIQUE pour relever ce genre de défi. Il est présenté indépendamment du domaine du droit auquel il peut s'appliquer. Cette pratique est facilement transférable et devrait être adoptée chaque fois que possible.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)